



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## FASILD

Question écrite n° 18132

### Texte de la question

M. David Habib \* souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur l'annonce par la direction du Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (FASILD) de la décision du Gouvernement de geler à hauteur de 50 % l'enveloppe budgétaire 2003 du FASILD. Les associations financées par le FASILD craignent à juste titre que cela n'affecte profondément leurs actions. Ce gel conduit à ne disposer que de 25 % du budget des interventions. Dans une réponse à une question écrite de M. Jean-Marc Ayrault, M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité indiquait que le Gouvernement avait souhaité réorienter les actions de formation linguistique financées ou cofinancées par le FASILD en direction de trois publics prioritaires ; les personnes nouvellement et légalement installées sur le territoire français et appelées à y résider de manière durable (primo-arrivants), les candidats à la naturalisation ; les demandeurs d'emploi. Cette réponse traduit un décalage profond entre les intentions du Gouvernement et la politique de soutien à l'intégration mise en oeuvre quotidiennement par les associations sur le terrain : comment, d'un côté, annoncer dans une réponse à un parlementaire l'augmentation de crédits et afficher la volonté de soutenir l'intégration alors que, d'un autre côté, l'on notifie au FASILD le gel de la moitié de son budget. En conséquence, il lui demande de lui préciser les réelles orientations budgétaires du Gouvernement sur le FASILD et de lui préciser les raisons qui l'ont incité à geler la moitié de l'enveloppe budgétaire 2003 du FASILD. Enfin, il lui rappelle le rôle essentiel du FASILD dans la politique d'intégration et la lutte contre les discriminations.

### Texte de la réponse

Le budget du FASILD est alimenté par une subvention de l'État inscrite en loi de finances initiale pour un montant de 170,7 millions d'euros, soit un montant identique à l'année 2002. Ainsi que le ministre François Fillon l'annonçait dès le 8 avril dernier à l'Assemblée nationale, l'État respectera ses engagements financiers à l'égard de l'établissement. D'ores et déjà, plus de 126 millions d'euros ont été engagés, couvrant la période du 1er janvier au 30 septembre 2003. Le reliquat de la subvention de l'État sera engagé très prochainement et les deux derniers versements trimestriels seront bien effectués comme prévu au 15 août et au 15 novembre 2003. Les sommes ainsi disponibles, qui correspondent à l'intégralité de la subvention inscrite en loi de finances, permettent d'assurer notamment le financement des priorités arrêtées par le gouvernement (bilans et formations linguistiques, interprétariat, actions de parrainage, prise en charge de l'expérimentation du contrat d'accueil et d'intégration, logement, actions en faveur des femmes, des jeunes...) et de poursuivre le déroulement de la campagne de subventions 2003. Les services du FASILD ont d'ailleurs été invités à poursuivre sans délai l'instruction des dossiers susceptibles de faire l'objet d'un financement dans le courant du second semestre. S'il est exact que le public primo-arrivant fera l'objet d'une attention particulière, cet engagement au profit des nouveaux arrivants ne signifie pas un désengagement vis à vis des autres publics, et notamment des jeunes mais aussi des femmes et des moins jeunes, que notre ministère mais aussi l'ensemble des autres départements ministériels sont appelés à soutenir : c'est là tout le sens de la démarche engagée par le Premier ministre au sein du comité interministériel à l'intégration.

## Données clés

**Auteur** : [M. David Habib](#)

**Circonscription** : Pyrénées-Atlantiques (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 18132

**Rubrique** : Étrangers

**Ministère interrogé** : affaires sociales, travail et solidarité

**Ministère attributaire** : affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 12 mai 2003, page 3602

**Réponse publiée le** : 25 août 2003, page 6628